

CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juillet 2020

Convocation
27.07.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juillet à huit heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session extraordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS**, Maire, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : Mesdames Stéphanie BANOS, Maylis BERNHARD, Sandrine BUISSET, Corinne CASTERS, Delphine FASSIER, Séverine HARTEMANN et Messieurs, Gérard DESORMES, Michael FASSIER, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, Thierry MONDO

Absent(e)s : Mesdames Christine CARMELLINO-ACCARDO et Aurélie HAUSHALTER

Pouvoir(s) : Monsieur David SCHVOCH par Cédric LENOIR et Monsieur Jean-Yves BIGOT par Gérard DESORMES

Secrétaire : Madame Sandrine BUISSET

Madame le Maire procède à l'appel des membres et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATION 2020/41 – BAIL COMMERCIAL

DÉLIBÉRATION 2020/41 – BAIL COMMERCIAL

Madame le Maire rappelle aux membres que le bail commercial est actuellement en cours d'établissement avec le notaire et qu'il convient, afin de finaliser cet acte, de délibérer sur le montant du loyer.

Aussi, et afin de favoriser la reprise d'activité, Madame le Maire propose d'accorder 6 mois de loyer gratuit en faveur de la future locataire. Madame Maylis BERNHARD, 4^{ème} Adjointe ajoute que cette proposition est également due suite à l'état du local qui nécessite des travaux de mise aux normes.

Madame le Maire expose aux membres du conseil qu'une consultation relative à l'état du local commercial a été effectuée auprès de divers professionnels. Des problèmes liés à l'état des aérations, l'électricité ainsi que le compteur électrique ont été soulevés, ce qui engendre des frais supplémentaires imprévus à la commune pour la remise aux normes de ce local.

Au vu des travaux à réaliser, l'ouverture du salon de coiffure sera impossible pour début septembre.

De plus, Madame le Maire informe les membres que le loyer actuel du local commercial est de 385€ sans charges. Lors de sa séance du 30 avril 2019, le précédent conseil municipal s'était prononcé pour un nouveau montant arrêté à la somme de 400€. Cette délibération n'ayant pas donné lieu à l'établissement d'un nouveau bail, il convient aux nouveaux élus de se prononcer sur ce montant. Une estimation du prix du loyer a été effectuée par des agents immobilier et évaluée en moyenne à 450€.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres

présents et représentés :

- Décide d'accorder 6 mois de loyer gratuit en faveur du futur locataire.
- Dit que les 6 mois de gratuité débuteront à la date de signature du bail.
- Décide à 7 voix pour et 6 voix contre de fixer le montant du loyer à 400€ et d'ajouter dans le bail commercial qu'il sera révisé par les membres du conseil municipal dans 3 ans.

En l'absence de questions, Madame le Maire lève la séance à **8h20**.

Le Maire,
Stéphanie BANOS

SIGNATURES

Stéphanie BANOS	
Thierry MONDO	
Delphine FASSIER	
Gérard DESORMES	
Maylis BERNHARD	
Jean-Yves BIGOT	REPRÉSENTÉ PAR GÉRARD DESORMES
Sandrine BUISSET	
Christine CARMELLINO-ACCARDO	ABSENTE
Corine CASTERS	
Michael FASSIER	
Séverine HARTEMANN	
Aurélie HAUSHALTER	ABSENTE
Benjamin HUDEBINE	
Cédric LENOIR	
David SCHVOCH	REPRÉSENTÉ PAR CÉDRIC LENOIR